



# **BARRIÈRES SYSTÉMIQUES**

**Résultats préliminaires d'une enquête auprès  
de personnes immigrantes francophones**



**L'Observatoire en immigration francophone au Canada (OIFC)** a pour mission de créer un espace dynamique de partage, de recherche et de mobilisation des savoirs. Cet espace vise à appuyer les politiques publiques et les pratiques en immigration francophone, en facilitant l'accès à des données fiables et en soutenant les actrices et acteurs impliqués dans le continuum de l'immigration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet : **[oifc.ca](http://oifc.ca)**

Et pour ne rien manquer de notre actualité, inscrivez-vous à nos infolettres !



#### Recherche et rédaction :

Abdoul Malik Ahmad (OIFC)  
Eya Benhassine (OIFC)  
Kimberly Jean Pharuns (OIFC)  
Eden Muninga (OIFC)

Nous remercions sincèrement Linda Cardinal et Marc Valade pour leur rôle essentiel dans la conception de l'enquête et la collecte des données primaires qui constituent la base de ce rapport.

#### Révision :

Émilie Delattre

#### Mise en page :

Claire Dewet (OIFC)

© Tous droits réservés à l'Observatoire en immigration francophone au Canada, 2025.

Financé par :

Funded by:



Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada



**L'Université de l'Ontario français (UOF)** agit à titre de fiduciaire de l'OIFC.

Située au cœur du centre-ville de Toronto, l'Université de l'Ontario français (UOF) est une institution universitaire francophone novatrice qui propose une offre de formation axée sur les enjeux contemporains. Avec des programmes en administration, en éducation, en innovation sociale et en urbanité, l'UOF forme une nouvelle génération de leaders engagés, bilingues et prêts à transformer le monde.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur leur site internet : **[uof.ca](http://uof.ca)**



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. MISE EN CONTEXTE.....</b>                                   | <b>1</b>  |
| 1.1. Problématique .....                                          | 2         |
| 1.2. Objectifs de l'étude .....                                   | 2         |
| 1.3. Questions de recherche .....                                 | 2         |
| <b>2. RÉCENSION DES ÉCRITS.....</b>                               | <b>3</b>  |
| <b>3. CADRE THÉORIQUE .....</b>                                   | <b>3</b>  |
| 3.1. La théorie des instruments .....                             | 4         |
| 3.2. L'analyse intersectionnelle et systémique .....              | 5         |
| <b>4. MÉTHODOLOGIE.....</b>                                       | <b>5</b>  |
| 4.1. Participantes et participants .....                          | 6         |
| 4.2. Collecte de données .....                                    | 6         |
| 4.3. Limites de l'étude .....                                     | 6         |
| <b>5. RÉSULTATS .....</b>                                         | <b>7</b>  |
| 5.1. Profil des personnes répondantes .....                       | 7         |
| 5.2. Barrières linguistiques .....                                | 8         |
| 5.3. Barrières administratives et juridiques .....                | 9         |
| 5.4. Barrières liées aux biais au sein de l'appareil public ..... | 9         |
| 5.5. Barrières liées à la reconnaissance professionnelle .....    | 10        |
| 5.6. Barrières financières .....                                  | 11        |
| 5.7. Contourner les barrières systémiques .....                   | 12        |
| <b>6. DISCUSSIONS ET CONCLUSION .....</b>                         | <b>14</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                        | <b>15</b> |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                       |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Tableau récapitulatif</b> : Instruments, outils, enjeux et barrières systémiques.....              | <b>5</b>  |
| <b>Tableau 1.</b> Questions relatives aux barrières .....                                             | <b>6</b>  |
| <b>Tableau 2.</b> Tranche d'âge des personnes participantes .....                                     | <b>7</b>  |
| <b>Tableau 3.</b> Identité de genre .....                                                             | <b>7</b>  |
| <b>Tableau 4.</b> Année d'arrivée au Canada .....                                                     | <b>7</b>  |
| <b>Tableau 5.</b> Programme d'immigration .....                                                       | <b>8</b>  |
| <b>Tableau 6.</b> Situation familiale au moment d'effectuer une demande de résidence permanente ..... | <b>8</b>  |
| <b>Tableau 7.</b> Utilisation du français lors des échanges électroniques avec IRCC .....             | <b>8</b>  |
| <b>Tableau 8.</b> Interactions en personne en français avec IRCC .....                                | <b>9</b>  |
| <b>Tableau 9.</b> Durée des démarches liées au processus d'immigration.....                           | <b>9</b>  |
| <b>Tableau 10.</b> Communication des motifs de retard dans le traitement des dossiers .....           | <b>9</b>  |
| <b>Tableau 11.</b> Communication des motifs de refus d'une demande .....                              | <b>10</b> |
| <b>Tableau 12.</b> Effets négatifs des délais de traitement .....                                     | <b>10</b> |
| <b>Tableau 13.</b> Tentative d'obtention d'une équivalence de diplômes étrangers .....                | <b>10</b> |
| <b>Tableau 14.</b> Évaluation du niveau d'anglais .....                                               | <b>10</b> |
| <b>Tableau 15.</b> Connaissance du coût du projet migratoire .....                                    | <b>11</b> |
| <b>Tableau 16.</b> Obstacles concernant l'accès à l'information à propos des coûts.....               | <b>11</b> |

## LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

**CFSM** : Communautés francophones en situation minoritaire

**FCFA** : Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

**IRCC** : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

**LLO** : Loi sur les langues officielles

**OIFC** : Observatoire en immigration francophone au Canada

**PIEF** : Personnes immigrantes d'expression française

## COMMENT CITER CE RAPPORT

Ahmad, A. M., Benhassine, E., Jean Pharuns, K. et Muninga, E. (2025). *Barrières systémiques : Résultats préliminaires d'une enquête auprès de personnes immigrantes d'expression française*. Observatoire en immigration francophone au Canada. <https://oifc.ca/nos-travaux/barrieres-systemiques/>

## 1. MISE EN CONTEXTE

*La Politique en matière d'immigration francophone* publiée par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada (IRCC) en 2024 s'inscrit dans la continuité de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (LLO, 2023). Elle consacre l'obligation du gouvernement canadien de se doter des outils nécessaires pour favoriser la vitalité démographique, économique et culturelle des communautés francophones en situation minoritaire<sup>1</sup>. En outre, celui-ci s'est engagé à accroître l'immigration d'expression française au sein de ces communautés en vue de répondre à leur besoin de renforcer leur poids démographique.

Le champs d'action 5 de la *Politique en matière d'immigration francophone* tout comme l'axe 5 du *Plan stratégique communautaire en immigration francophone 2025-2028*, publié par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada portent sur les données et la recherche. L'Observatoire en immigration francophone au Canada (OIFC), dont l'objectif est d'étudier les dynamiques migratoires au sein de l'espace francophone, consacre une partie de ses travaux à l'étude de barrières systémiques que l'on rencontre à chaque étape du *continuum* d'immigration. En simplifiant, par « barrières systémiques », l'OIFC désigne l'effet combiné d'orientations, de structures et de biais individuels et collectifs inscrits tant dans les politiques migratoires canadiennes que dans les pratiques administratives et organisationnelles qui en découlent, dont les effets différenciés influencent le recrutement des immigrantes et immigrants francophones en contexte minoritaire. Ces barrières opèrent comme un faisceau de contraintes qui façonnent les trajectoires migratoires, et désavantagent surtout les immigrantes et immigrants les plus marginalisés selon leur origine nationale, race ou diversité affective, de genre ou sexuelle. À titre d'exemple, les comportements au sein de l'appareil administratif chargé de mettre en œuvre la politique d'immigration, de même que les critères de sélection et les orientations institutionnelles qui influencent le parcours et l'expérience des candidates et candidats d'expression française à l'immigration

et des nouvelles et nouveaux arrivants, constituent autant de facteurs à l'origine de barrières systémiques. Ainsi, une barrière systémique à l'immigration francophone est le résultat de mécanismes institutionnels dont l'incidence se fera ressentir tout au long du processus de recrutement des personnes immigrantes en contexte minoritaire.

Par « recrutement », nous entendons l'ensemble des activités en amont du continuum d'immigration, incluant la promotion pour attirer les personnes candidates à l'immigration francophone en contexte minoritaire, la sélection de celles qui sont admissibles et toute forme de communication ultérieure qui a lieu avant leur arrivée au Canada. C'est surtout sur cette période du parcours migratoire des personnes immigrantes d'expression française (PIEF)<sup>2</sup>, soit les étapes menant à l'obtention du statut de résident permanent, avant ou après l'arrivée en contexte minoritaire au Canada, que notre étude se concentre.

Ce rapport est préliminaire car il présente les résultats d'une enquête en cours sur la nature des barrières systémiques au recrutement des immigrantes et immigrants en contexte minoritaire au Canada. L'analyse s'appuie sur des données récoltées par sondage au cours du printemps 2025 auprès de PIEF installées en contexte minoritaire depuis 2017. La recherche s'intéresse aux conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'action publique, soit la *Politique en matière d'immigration francophone*, censé corriger les inégalités linguistiques créées par l'absence de cibles migratoires équitables en milieu minoritaire au pays, et l'absence de moyens pour permettre le renforcement du poids démographique des Francophones dans ce milieu. En effet, l'enquête s'appuie sur le constat que le recrutement de PIEF en contexte minoritaire s'inscrit dans un cadre institutionnel et politique (la LLO et la *Politique en matière d'immigration francophone*) distinct de celui qui encadre l'immigration anglophone.

<sup>1</sup> Les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) sont des groupes de personnes dont la langue préférée n'est pas la langue majoritaire de leur province ou territoire.

<sup>2</sup> Par personne immigrante d'expression française (PIEF), nous entendons une personne qui déclare une plus grande aisance dans l'usage du français comme langue officielle, même en situation de bilinguisme (*Politique en matière d'immigration francophone*, p.9). Désormais adoptée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), cette définition rejoint celle utilisée par les intervenantes et intervenants communautaires et par Statistique Canada. Elle déplace l'attention de la question identitaire à la compétence langagière des personnes immigrantes, marquant ainsi un glissement vers une conception plus pragmatique et fonctionnelle de la francophonie au sein des politiques migratoires.

Cette configuration éclaire la manière dont les immigrantes et immigrants dans les communautés francophones en contexte minoritaire se retrouvent souvent minorisés au sein de la minorité (Fourot, 2016). La langue, comme marqueur social et politique, agit ici comme facteur structurant des inégalités héritées de l'Histoire du Canada entre le peuple français et le peuple anglais (Madibbo, 2016 ; Piquemal et Labrèche, 2018).

## 1.1. Problématique

Depuis plus de deux décennies, les gouvernements fédéraux successifs se sont formellement engagés à augmenter la proportion d'immigrantes et d'immigrants d'expression française en contexte minoritaire. Une série de programmes ciblés (Mobilité francophone, Entrée express et les Communautés francophones accueillantes) ont permis de progresser vers l'atteinte de cette cible<sup>3</sup>. Cependant, une première recension des écrits nous a révélé que des barrières systémiques demeurent et entravent le recrutement des PIEF, remettant en question l'atteinte d'objectifs démographiques plus ambitieux encore. À titre d'exemple, Venne (2022) souligne qu'en 2021, 90 % des demandes de permis d'études soumises par des étudiantes et étudiants originaires de pays asiatiques ont été acceptées alors que 80 % provenant d'Afrique francophone ont été refusées. Cette disparité laisse entrevoir un possible biais systémique à l'égard des pays africains francophones, et plus largement, des dynamiques de racialisation dans les pratiques institutionnelles d'évaluation des demandes. Pour sa part, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration dénonce, à la suite de consultations parlementaires, l'existence de biais racistes en matière d'application des politiques d'immigration dans l'appareil public (Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, 2022); tandis que le ministère de l'IRCC reconnaît avoir un travail interne à faire à cet égard (Lombardo, 2022). Cet enjeu nous pousse à interroger l'existence d'autres barrières d'ordre systémique.

<sup>3</sup> La cible renvoie ici à l'objectif fixé par le gouvernement fédéral dans le cadre de la Politique en matière d'immigration francophone, soit d'augmenter la proportion d'immigrantes et d'immigrants d'expression française s'établissant à l'extérieur du Québec. La cible de 4,4 % des admissions annuelles d'immigrantes et immigrants d'expression française hors Québec d'ici 2023 a été atteinte en 2022, soit un an plus tôt que prévu, selon [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

Après notre analyse de la littérature, nous sommes parvenus à identifier cinq catégories de barrières systémiques possibles : des barrières linguistiques; administratives et juridiques; liées aux biais au sein de l'appareil public; liées à la reconnaissance professionnelle; et financières. Les sujets de l'enquête portent donc sur ces cinq catégories et les données que l'enquête a révélées sont présentées ci-après. Cette étude repose sur l'hypothèse selon laquelle la présence de barrières systémiques n'est pas le résultat d'accidents ou de dysfonctionnements isolés ; elles sont le produit d'instruments ou d'outils qui peuvent être interrogés et remaniés et dont l'administration publique aurait pu prévoir les effets.

## 1.2. Objectifs de l'étude

L'objet central de la recherche est d'identifier les barrières systémiques à l'immigration francophone en contexte minoritaire au Canada et d'en approfondir la signification en vue de constituer une typologie. Cette typologie permettra de dégager des configurations récurrentes de contraintes dans les parcours migratoires.

Cette étude privilégie la question des barrières systémiques au *recrutement* des immigrantes et immigrants francophones en contexte minoritaire, mais la notion n'est pas limitée à cette étape. Il peut y avoir des barrières systémiques dans l'ensemble du continuum de l'immigration francophone. Ainsi, la typologie pourrait être transposable à d'autres phases du parcours d'immigration.

## 1.3. Questions de recherche

**Quels types de barrières systémiques les immigrantes et immigrants d'expression française rencontrent-elles et ils durant les différentes étapes de leur parcours avant leur arrivée en contexte minoritaire au Canada? Comment ces barrières varient-elles selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes et leur lieu de provenance ?**

Le rapport se structure comme suit. Dans un premier temps, nous présentons le contexte dans lequel cette étude a été menée et les questions de recherche qui l'orientent. Dans un deuxième temps, nous procédons à une recension critique des écrits sur les barrières à l'immigration francophone. Dans un

troisième temps, nous présentons notre cadre d'analyse, articulant théorie des instruments d'action publique et analyse intersectionnelle. Dans un quatrième temps, nous proposons quelques résultats préliminaires issus de notre enquête. Les résultats porteront à la fois sur les barrières à l'atteinte des cibles en immigration francophone et les stratégies déployées par les personnes afin de les surmonter.

## **2. RÉCENSION DES ÉCRITS : LES BARRIÈRES SYSTÉMIQUES EN IMMIGRATION FRANCOPHONE**

Depuis les années 2000, la recherche en immigration francophone en contexte minoritaire s'est passablement développée et diversifiée autour de thèmes tels que : les enjeux démographiques des CFSM (Beaudin, Forgues, et Noël, 2013; Bohnert, Chagnon, et Dion, 2015; Marcoux et Richard, 2018), la gouvernance en matière de financement des politiques migratoires (Andrew et Paquet, 2012), les priorités et critères de sélection et qui en détient le contrôle (Karmis et Koji, 2009), les partenariats à géométrie variable avec les provinces, territoires et communautés locales (Paquet, 2019), et l'inégal déploiement d'infrastructures d'accueil et de services dans les communautés francophones (Commissariat aux langues officielles, 2014). En ce qui a plus particulièrement trait à la question des barrières, c'est le thème de l'intégration socioéconomique des PIEF qui a fait l'objet du plus grand nombre de travaux empiriques. Ainsi, dans certaines provinces, ce sont des obstacles à l'occupation d'un emploi qui ont été mis au jour; obstacles découlant notamment de la sous-reconnaissance des compétences et diplômes étrangers et ce, d'autant plus s'ils ont été obtenus en français (Madibbo, 2014), du manque d'expérience canadienne, de la faible connaissance de l'anglais et de biais à l'égard des PIEF (Dalley, 2008; Martin, 2010; Hyppolite, 2012; Madibbo, 2014).

De plus, les études ont montré qu'il est rare que les personnes immigrantes perçoivent que leur maîtrise de la langue française est appréciée à sa juste valeur sur le marché du travail canadien (Madibbo, 2014 ; Martin, 2010). La question de la maîtrise de la langue affecte finalement le taux de placement des PIEF qui tendent à accepter des emplois sous-qualifiés en plus grand nombre que les autres personnes

immigrantes (Mulatris, 2010). En outre, ces tendances ne facilitent pas l'identification des PIEF aux CFSM et à leurs enjeux culturels (Sall et coll., 2021), comme le militantisme linguistique (Farmer, 2008). En fait, plusieurs PIEF tarderaient à développer un sentiment d'appartenance à des communautés qui, dans certains cas, peinent à les inclure, d'autant plus si elles sont racisées (Traisnel, Violette et Gallant, 2013 ; Benimmas, Bourque, et Poirier, 2014).

Les thématiques développées dans ces travaux sont fort pertinentes et il est nécessaire d'y trouver des solutions durables en vue d'améliorer l'attractivité des CFSM. Toutefois, le principal enjeu encore peu exploré concerne les barrières systémiques à l'immigration francophone, qui influencent directement la capacité à sélectionner et recruter les PIEF dans les CFSM. Seul Levitt (2023) souligne qu'il importe d'interroger l'influence des barrières économiques, politiques et sociales à l'œuvre lors de la phase de départ pour comprendre ce qui se passe une fois installé dans un pays. En effet, comme cette étape constitue la porte d'entrée du parcours migratoire, il est essentiel d'en analyser les obstacles afin de favoriser un apport durable et accru de candidates et candidats à l'immigration francophone en contexte minoritaire.

Comme nous n'avons trouvé aucune étude conceptualisant de façon formelle la notion de « barrières systémiques au recrutement de candidates ou de candidats d'expression française à l'immigration dans les CFSM », cette étude permettra de combler cette lacune.

## **3. CADRE THÉORIQUE**

Inscrite simultanément dans le champ des dynamiques migratoires et de l'analyse des instruments d'action publique, cette étude vise à mieux comprendre et à répertorier les barrières systémiques au recrutement de candidates et candidats d'expression française à l'immigration dans les CFSM. Notre cadre d'analyse articule à la fois la théorie des instruments et une approche intersectionnelle et systémique des variables qui se trouvent en jeu, c'est-à-dire que nous avons fait une analyse attentive des effets croisés entre les rapports de pouvoir et les instruments d'action publique par rapport à la mise en œuvre des politiques d'immigration francophone.

### 3.1. La théorie des instruments

Notre étude est guidée par une approche théorique qui s'inscrit dans les débats en sociologie politique et porte plus particulièrement sur le rôle des instruments d'action publique (Hood, 1983 ; Howlett, 2011 ; Varone, 2000 ou encore Lascoumes et Le Galès, 2005).

Varone (2000 : 168) définit l'instrument comme un moyen d'action par lequel un gouvernement, « conduit des acteurs individuels et collectifs à prendre des décisions et à mener des actions qui sont compatibles avec les objectifs de la politique publique qu'il poursuit » (Varone, 2000 : 168).

Deux grands courants guident l'étude des instruments d'action publique. Le premier, apparu dans les années 1950 aux États-Unis, s'attache avant tout à classer les outils d'intervention et à en évaluer l'efficacité. Le second, qui émerge dans les années 1980 dans le contexte français, adopte une perspective plus sociopolitique inspirée par la pensée foucauldienne. Celle-ci repose sur l'idée que les instruments ne sont pas neutres (Cardinal et al., 2015 ; Lascoumes et Le Galès, 2005). Ils sont porteurs d'une certaine vision et d'une certaine compréhension des enjeux en matière de politiques publiques, y compris, nous allons le voir, dans le domaine du recrutement des personnes candidates à l'immigration francophone. Pour Lascoumes et Le Galès, « Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2005, p.13). Ainsi, les instruments ne sont pas de simples moyens techniques, mais de véritables institutions sociales qui structurent et régulent les rapports sociaux. Les instruments ont le pouvoir de déterminer, du moins en partie, les comportements des acteurs et leurs interactions. Ils contribuent à redéfinir les rapports de force, à favoriser certains intérêts plutôt que d'autres, tout en imposant des contraintes et en offrant des ressources. À titre d'exemple, on peut évoquer l'importance de la cible fédérale en matière d'immigration francophone qui est révélatrice d'une relation entre l'État et les communautés francophones et acadiennes dans laquelle la dimension démographique est importante.

La cible est un objectif structurant de la *Politique en matière d'immigration francophone*. Pour l'atteindre, plusieurs instruments et outils (d'information, de communication, etc.) sont déployés pendant la période du recrutement en vue d'atteindre la cible. Les instruments véhiculent une certaine vision des problèmes et orientent les solutions possibles. Dans le cas des politiques migratoires, plusieurs outils semblent neutres alors qu'ils imposent en réalité des règles implicites et produisent des barrières systémiques. Par exemple, les outils de sélection, l'évaluation des diplômes ou les formulaires électroniques apparaissent comme objectifs, mais ils favorisent certains profils socioéconomiques au détriment d'autres (personnes diplômées des pays du Nord par rapport à celles issues d'Afrique ou d'Haïti).

Lascoumes et Le Galès (2005) distinguent par ailleurs trois niveaux d'action dans la mise en œuvre des politiques publiques : les instruments étant un type d'institution sociale tel un recensement ou une taxation, les techniques servant à opérationnaliser concrètement l'instrument (type de loi ou de décret) et les outils sont des micro-dispositifs au sein d'une technique comme une catégorie statistique (les PIEF par exemple). Ces trois niveaux jouent chacun un rôle spécifique dans la traduction concrète des objectifs de politiques publiques.

En somme, notre perspective d'analyse consiste à nous situer du point de vue des effets générés par les instruments que Lascoumes et Le Galès (2005, p.15) nomment le point de vue de l'instrumentation : « Et ceci sous deux angles complémentaires, en envisageant, d'un côté, les effets générés par les instruments dans leur autonomie relative, de l'autre, les effets politiques des instruments et les relations de pouvoirs qu'ils organisent ». Appliquée à la *Politique en matière d'immigration francophone* en contexte minoritaire, cette approche permet de considérer les dispositifs de promotion auprès des candidates et candidats d'expression française à l'immigration dans les CFMS et de leur sélection, comme autant d'instruments d'action publique qui traduisent une conception particulière des rapports entre l'État canadien et les francophonies en contexte minoritaire.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des principaux types d'instruments d'action

publique mobilisés dans la mise en œuvre de la Politique en matière d'immigration francophone. Il met en relation les instruments, les outils qui leur sont associés, les enjeux qu'ils soulèvent et les barrières systémiques qu'ils contribuent à produire.

**Tableau récapitulatif : Instruments, outils, enjeux et barrières systémiques**

| Instruments                                             | Outils                                                   | Enjeux                                                                             | Barrière systémique                                 |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Instruments juridiques et réglementaires</b>         | Loi sur les langues officielles<br>Critères de sélection | Taux de refus élevés<br>Opacité des décisions                                      | Barrières organisationnelles et juridiques          |
| <b>Instruments économiques et financiers</b>            | Coûts des examens médicaux<br>Preuve de fonds            | Coûts cumulatifs élevés<br>Information partielle sur les coûts réels               | Barrières financières                               |
| <b>Instruments informationnels et communicationnels</b> | Site Internet d'IRCC<br>Formulaires électroniques        | Absence de contact humain direct<br>Information éclatée                            | Barrières linguistiques et communicationnelles      |
| <b>Instruments organisationnels et procéduraux</b>      | Examens médicaux<br>Bureaux des visas                    | Délais excessifs et imprévisibles<br>Complexité et multiplicité des démarches      | Barrières administratives                           |
| <b>Instruments d'évaluation et de reconnaissance</b>    | Évaluation des diplômes<br>Expérience canadienne         | Déqualification professionnelle<br>Exigences inadéquates aux parcours francophones | Barrières liées à la reconnaissance professionnelle |

### 3.2. L'analyse intersectionnelle et systémique

Cette étude ne se contente pas d'identifier des variables isolées, mais tend à révéler des configurations intersectionnelles et systémiques dans lesquelles ces variables interagissent. Les instruments, techniques et outils d'action publique en matière de politiques d'immigration francophone, qu'ils soient linguistiques ou économiques, produisent des effets différenciés selon le statut social et professionnel, le genre, la langue, le pays d'origine, la race, etc.

On adopte ainsi une perspective d'analyse intersectionnelle qui permet de saisir l'imbrication des rapports de pouvoir et des systèmes d'oppression (Crenshaw, 1989). L'intersectionnalité reconnaît les multiples identités d'une personne, notamment la race, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, etc., ainsi que la manière dont ces identités multiples peuvent conduire les personnes concernées à vivre plusieurs formes d'oppression en même temps. L'analyse intersectionnelle est holiste et systémique car elle conçoit que les inégalités sont enchevêtrées au lieu de n'être que la somme de composantes que l'on a additionnées. Comme cela est

légion dans de nombreux travaux mobilisant l'intersectionnalité, une approche systémique analyse un phénomène en considérant les interactions et interdépendances entre ses différentes composantes au lieu de les étudier séparément ou de les additionner. Une femme immigrante, racisée francophone de classe populaire n'est pas simplement la somme de quatre « catégories » (genre, race, langue, classe), mais le produit d'un système social d'interactions entre toutes ces positions sociales qui influent simultanément pour la minoriser (Kergoat, 2009). Ce sont les dimensions interdépendantes d'un même système social qui produit et reproduit des inégalités : « dans une perspective holiste, les différents éléments constituant le système sont liés autant par leurs similitudes que leurs différences. On ne peut ni réduire le tout à la somme de ses parties, ni déduire les parties de l'ensemble » (Bilge, 2010, p. 59).

## 4. MÉTHODOLOGIE

Nous avons opté pour une recherche de type quantitative afin de broser un portrait d'ensemble des obstacles rencontrés au début du parcours migratoire. Nous avons mobilisé les données recueillies par voie d'un questionnaire comprenant des questions fermées et ouvertes. Nous avons distribué ce questionnaire à des immigrantes et immigrants d'expression française établis à l'extérieur du Québec depuis moins de huit ans. Puis nous avons organisé les données sous la forme de tableaux. Nous avons également procédé à une analyse thématique des questions ouvertes du questionnaire. Cette recherche a obtenu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université de l'Ontario français le 21 mars 2025.

## 4.1. Participantes et participants

L'enquête a été diffusée au printemps 2025 par l'OIFC, ainsi que par des organismes partenaires en immigration francophone dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens, à l'exception du Québec. Au total, 133 personnes ont répondu au questionnaire. De ce nombre, 81 personnes ont répondu à l'ensemble des questions. Les répondantes et répondants devaient satisfaire aux critères suivants :

- être âgé-e de 18 ans et plus,
- s'être identifié-e comme personne immigrante d'expression française (PIEF) selon la définition d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et
- être arrivé-e depuis 2017 par l'un des programmes d'immigration économique, de réunification familiale ou dans le cadre d'un statut temporaire de travail ou d'études

la période de référence ayant été retenue, afin de saisir les réalités pré, pendant et postpandémiques marquées par une croissance significative des flux d'immigration francophone en contexte minoritaire, atteignant 4,4 % en 2022.

## 4.2. Collecte de données

Le questionnaire, d'une durée approximative de 40 minutes, comportait 48 questions, dont la majorité étaient des questions à choix multiples et des énoncés et affirmations (échelle de Likert), le tout combiné à quelques questions ouvertes, permettant de recueillir les perceptions des répondantes et des répondants. Les questions visaient à approfondir notre examen des différentes catégories de barrières systémiques qui se sont révélées lors de la recension des publications scientifiques. Aux fins de ce rapport, nous présentons les résultats d'un ensemble de 18 des 48 questions. Afin de brosser le portrait le plus juste qui soit des répondantes et répondants, nous avons mobilisé les variables suivantes : Q38. Tranche d'âge ; Q39. Identité de genre ; Q42. Année d'arrivée au Canada ; Q43. Premier visa d'entrée – programme ; Q44. Situation familiale au moment d'effectuer une demande de résidence permanente.

Rappelons que la recension des écrits nous a permis d'identifier plusieurs barrières à l'immigration francophone : les barrières linguistiques, administratives et juridique, organisationnelles, professionnelles et financières. Pour examiner chacune de ces barrières, nous nous sommes appuyés sur les questions du tableau 1.

Tableau 1. Questions relatives aux barrières

| Barrières systémiques                                 | Questions mobilisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Barrières linguistiques                               | Q25A. Lors des échanges électroniques avec IRCC, avez-vous été servi en français?<br>Q26A. Lors des échanges en personne avec IRCC, avez-vous été servi en français?                                                                                                                                                                           |
| Barrières administratives et juridiques               | Q23. Durée des démarches liées au processus d'immigration (A, B, C, D, E)                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Barrière liées aux biais au sein de l'appareil public | Q33. Retard de traitement — une raison a-t-elle été donnée ?<br>Q34. Décision défavorable/refus — une raison a-t-elle été donnée ?<br>Q35. Le temps d'attente de la décision d'IRCC a-t-il eu un impact ?                                                                                                                                      |
| Barrières liées à la reconnaissance professionnelle   | Q22. Production d'une évaluation du niveau d'anglais<br>Q23. Durée des démarches liées au processus d'immigration (A, B, C, D, E)<br>Q33. Retard de traitement — une raison a-t-elle été donnée ?<br>Q34. Décision défavorable/refus — une raison a-t-elle été donnée ?<br>Q35. Le temps d'attente de la décision d'IRCC a-t-il eu un impact ? |
| Barrières financières                                 | Q7. Connaissance du coût du projet migratoire<br>Q13. Obstacles à l'accès à l'information sur les coûts                                                                                                                                                                                                                                        |

Finalement, afin de mieux comprendre les expériences des personnes participantes, une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2021) a été effectuée à partir des questions ouvertes Q31A et Q31B. La première portait sur les défis liés à l'accès aux bureaux de visas du gouvernement du Canada depuis le pays d'origine, tandis que la seconde abordait les difficultés rencontrées pour accéder aux cliniques désignées pour la réalisation des examens médicaux, que ce soit depuis le pays d'origine ou de résidence.

## 4.3. Limites de l'étude

Il importe de souligner que cette première phase de recherche présente certaines limites méthodologiques qui doivent être considérées dans l'interprétation des résultats. La taille de l'échantillon, composé de 81 questionnaires complets, ne permet pas de conclure à la représentativité statistique de l'expérience ou des parcours de l'ensemble des immigrantes et immigrants d'expression française en contexte minoritaire au Canada. De plus, la diffusion du questionnaire par l'entremise des réseaux de l'OIFC et de ses partenaires peut avoir engendré un biais de sélection, favorisant la participation de personnes déjà en contact avec des organismes communautaires. Par rigueur méthodologique, nous avons décidé de nous appuyer sur une analyse thématique des obstacles, car elle est plus

adaptée à la nature empirique et au degré d'avancement du matériau. Par ailleurs, les données reposent sur des déclarations autorapportées, susceptibles de refléter des biais de perception ou de mémoire. Enfin, en raison de la taille de l'échantillon, les analyses effectuées demeurent également descriptives et exploratoires et une analyse statistique plus approfondie sera envisagée lors de la consolidation complète de la base de données (Field, 2018).

## 5. RÉSULTATS

Cette section présente certains résultats de l'enquête et propose l'ébauche d'un cadre des barrières systémiques à l'immigration francophone à la lumière de la théorie des instruments d'action publique.

Les résultats préliminaires montrent déjà comment les dispositifs censés faciliter la mobilité francophone peuvent contribuer à la freiner. Loin d'être neutres, la mise en œuvre ou l'utilisation d'instruments ou d'outils, qu'ils soient d'ordre administratif, informationnel ou juridique, peuvent faire apparaître des barrières systémiques à l'immigration francophone en contexte minoritaire. Après avoir présenté le profil des répondantes et répondants, nous présenterons les barrières systémiques liées à leur expérience de l'étape du recrutement. Notre analyse s'attachera aussi à mettre en évidence les stratégies et la capacité d'agir des PIEF face aux barrières systémiques.

### 5.1. Profil des personnes répondantes

Tel que le montre le tableau 2, le tiers des répondantes et répondants se situe dans la tranche d'âge de 35 à 39 ans (33,33 %) alors que près du quart a entre 40 et 44 ans (24,69 %) et 14,81 % ont entre 45 et 49 ans. La tranche d'âge plus jeune, soit 25 à 34 ans, regroupe environ 20 % des répondantes et répondants. Pour leur part, les personnes de 50 ans et plus représentent environ 7,50 % de l'échantillon. Ces données indiquent une prédominance de personnes appartenant à un groupe d'âge correspondant à la période durant laquelle les personnes sont habituellement les plus actives professionnellement, soit de 30 à 49 ans.

Tableau 2. Tranche d'âge des personnes participantes

| Âge        | Fréquence | Pourcentage |
|------------|-----------|-------------|
| 25-29      | 6         | 7,41        |
| 30-34      | 10        | 12,35       |
| 35-39      | 27        | 33,33       |
| 40-44      | 20        | 24,69       |
| 45-49      | 12        | 14,81       |
| 50-54      | 3         | 3,70        |
| 55-59      | 2         | 2,47        |
| 65 et plus | 1         | 1,24        |
| Total      | 81        | 100         |

Concernant l'identité de genre, 55,56 % s'identifient comme femme, 43,21 % comme homme et 1,23 % comme non-binaire (tableau 3). Ces proportions confirment une présence plus importante de personnes ayant répondu au questionnaire qui s'identifient comme femmes.

Tableau 3. Identité de genre

| Identité de genre | Fréquence | Pourcentage |
|-------------------|-----------|-------------|
| Femme             | 45        | 55,56       |
| Homme             | 35        | 43,21       |
| Non-binaire       | 1         | 1,23        |
| Total             | 81        | 100         |

Quant à l'année d'arrivée au Canada, les réponses indiquent une concentration au cours des plus récentes années, particulièrement entre 2022 et 2024. Les proportions les plus élevées sont observées pour 2024 et 2023 (25,68 %), suivies de 2021 (12,16 %) et 2022 (9,46 %). Les arrivées avant 2021 sont peu nombreuses.

Tableau 4. Année d'arrivée au Canada

| Année d'arrivée au Canada | Fréquence | Pourcentage |
|---------------------------|-----------|-------------|
| 2017                      | 5         | 6,76        |
| 2018                      | 2         | 2,70        |
| 2019                      | 5         | 6,76        |
| 2020                      | 4         | 5,41        |
| 2021                      | 9         | 12,16       |
| 2022                      | 7         | 9,46        |
| 2023                      | 19        | 25,68       |
| 2024                      | 19        | 25,68       |
| 2025                      | 4         | 5,41        |
| Total                     | 74        | 100         |

Le programme d'immigration économique constitue la principale voie d'entrée au Canada pour les répondantes et répondants (50,62 %). Les programmes temporaires pour le travail (19,75 %) et pour les études (13,58 %) sont également bien représentés, traduisant la présence de parcours migratoires diversifiés, liés à la mobilité professionnelle ou à la formation. Les permis vacances-travail (6,17 %) et les autres types de visa (6,17 %) apparaissent en proportions comparables, tandis que la réunification familiale (2,47 %) demeure plus faible. Ces données indiquent que la majorité des répondantes et répondants ont d'abord obtenu un statut lié à l'immigration économique, ce qui correspond aux programmes favorisant l'immigration francophone qualifiée en contexte minoritaire (IRCC, 2023).

**Tableau 5. Programme d'immigration**

| Programme d'immigration                    | Fréquence | Pourcentage |
|--------------------------------------------|-----------|-------------|
| Immigration économique                     | 41        | 50,62       |
| Immigration temporaire aux fins de travail | 16        | 19,75       |
| Immigration temporaire aux fins d'études   | 11        | 13,58       |
| Permis vacances-travail                    | 5         | 6,17        |
| Autre (veuillez spécifier)                 | 5         | 6,17        |
| Réunification familiale                    | 2         | 2,47        |
| Ne s'applique pas                          | 1         | 1,23        |
| Total                                      | 81        | 100         |

L'examen du type de programme d'immigration met en évidence la prédominance des parcours économiques et professionnels des répondantes et répondants. Afin de compléter ce portrait, la section suivante s'intéresse à leur situation familiale au moment où elles et ils ont effectué leur demande de résidence permanente. Les résultats, tel que l'illustre le tableau 6, montrent que la majorité des répondantes et répondants (50,62 %) était mariée avec enfant au moment d'effectuer une demande de résidence permanente. Les personnes célibataires représentent 22,22 % de l'échantillon, tandis que les personnes en union libre avec ou sans enfant représentent 11,11 % de l'échantillon. Les personnes mariées sans enfant (4,94 %), les familles monoparentales (2,47 %) et « Autre » (6,17 %) sont moins nombreux.

**Tableau 6. Situation familiale au moment d'effectuer une demande de résidence permanente**

| Situation familiale          | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------------|-----------|-------------|
| Marié-e (avec enfant)        | 41        | 50,62       |
| Célibataire                  | 18        | 22,22       |
| En union libre (avec enfant) | 5         | 6,17        |
| En union libre (sans enfant) | 4         | 4,94        |
| Marié-e (sans enfant)        | 4         | 4,94        |
| Autre (veuillez spécifier)   | 5         | 6,17        |
| Monoparental                 | 2         | 2,47        |
| Préfère ne pas répondre      | 2         | 2,47        |
| Total                        | 81        | 100         |

## 5.2. Barrières linguistiques

Afin d'étudier la présence de barrières linguistiques liées au recrutement des immigrantes et immigrants d'expression française en contexte minoritaire, nous avons accordé une attention particulière à leur capacité à utiliser le français tout au long du processus de recrutement, en particulier dans le cadre de leurs communications avec IRCC. Les répondantes et répondants devaient réagir à des énoncés à l'aide d'une échelle de Likert comportant les choix suivants : totalement d'accord, d'accord, neutre, pas d'accord et totalement en désaccord.

Les données montrent que 76,19 % des répondantes et répondants estiment avoir été servis en français lors de leurs échanges électroniques avec IRCC. Une faible proportion exprime un désaccord (7,14 %).

**Tableau 7. Utilisation du français lors des échanges électroniques avec IRCC**

| Utilisation du français | Fréquence | Pourcentage |
|-------------------------|-----------|-------------|
| Totalement d'accord     | 36        | 42,86       |
| D'accord                | 28        | 33,33       |
| Neutre                  | 4         | 4,76        |
| Pas d'accord            | 6         | 7,14        |
| Totalement en désaccord | 3         | 3,57        |
| Préfère ne pas répondre | 3         | 3,57        |
| Ne s'applique pas       | 4         | 4,76        |
| Total                   | 84        | 100         |

Concernant les échanges en personne, les résultats présentent une distribution légèrement différente. Près du tiers des répondantes et répondants indique avoir été servi en français lors des interactions en personne avec IRCC, tandis que 18 % expriment un désaccord. Enfin, 34 % ont précisé que la question ne s'appliquait pas à leur situation,

probablement parce que les personnes répondantes n'avaient pas eu de contact direct avec IRCC.

**Tableau 8. Interactions en personne en français avec IRCC**

| Interactions en personne en français | Fréquence | Pourcentage |
|--------------------------------------|-----------|-------------|
| D'accord                             | 17        | 34          |
| Neutre                               | 5         | 10          |
| Pas d'accord                         | 4         | 8           |
| Totalement en désaccord              | 5         | 10          |
| Préfère ne pas répondre              | 2         | 4           |
| Ne s'applique pas                    | 17        | 34          |
| Total                                | 50        | 100         |

### 5.3. Barrières administratives et juridiques

Les barrières administratives comprennent les difficultés générées par les mécanismes institutionnels encadrant le traitement des demandes d'immigration. Ces mécanismes comprennent les délais de traitement des demandes ainsi que leur incidence sur les parcours migratoires des répondantes et répondants. Nous avons mobilisé les données recueillies à la questions 23 du questionnaire, invitant les répondantes et les répondants à indiquer la durée entre l'étape de cueillette d'information à propos des programmes d'immigration, celle de la préparation du dossier, les démarches auprès d'IRCC et l'attente d'une réponse de la part du ministère. Tel que le montre le tableau 8, l'examen des délais administratifs indique des variations importantes par rapport à chacune desdites étapes.

Plus de la moitié des répondantes et répondants (54,22 %) rapporte une durée de six mois ou plus pour la phase de cueillette d'information. La préparation du dossier présente une distribution plus diversifiée. En effet, plus du quart (28,38 %) des répondantes et répondants a consacré plus de six mois à cette étape, alors que 37,83 % a complété le processus en moins de trois mois.

Les démarches auprès d'IRCC se distinguent également par leur durée : 39,19 % des répondantes et répondants indiquent qu'elles se sont prolongées sur plus de six mois. L'attente d'une réponse finale représente la deuxième phase la plus longue du parcours pour 44,4 % des personnes interrogées qui ont indiqué qu'elle avait duré six mois ou plus.

**Tableau 9. Durée des démarches liées au processus d'immigration**

| Durée                   | Cueillette d'information | Préparation du dossier | Démarches auprès d'IRCC | Attente d'une réponse d'IRCC |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Moins d'un mois         | 9 (10,84%)               | 8 (10,81%)             | 12 (16,22%)             | 6 (8,33%)                    |
| Un mois                 | 5 (6,02%)                | 10 (13,51%)            | 7 (9,46%)               | 5 (6,94%)                    |
| Deux mois               | 6 (7,23%)                | 10 (13,51%)            | 11 (14,86%)             | 5 (6,94%)                    |
| Trois mois              | 9 (10,84%)               | 9 (12,16%)             | 6 (8,11%)               | 8 (11,11%)                   |
| Quatre mois             | 2 (2,41%)                | 9 (12,16%)             | 4 (5,41%)               | 7 (9,72%)                    |
| Cinq mois               | 6 (7,23%)                | 5 (6,76%)              | 3 (4,05%)               | 7 (9,72%)                    |
| Six mois ou plus        | 45 (54,22%)              | 21 (28,38%)            | 29 (39,19%)             | 32 (44,44%)                  |
| Préfère ne pas répondre | 1 (1,20%)                | 2 (2,70%)              | 2 (2,70%)               | 2 (2,78%)                    |
| Total                   | 83 (100%)                | 74 (100%)              | 74 (100%)               | 72 (100%)                    |

### 5.4. Barrières liées aux biais au sein de l'appareil public

L'exploration des biais au sein de l'appareil public vise à examiner les perceptions vis-à-vis de la transparence et de l'équité dans le traitement des dossiers d'immigration. Les questions analysées (Q33, Q34 et Q35) portent sur : la communication des motifs de retard dans le traitement des dossiers ; la communication des motifs de refus d'une demande ; ainsi que les effets négatifs des délais de traitement sur le parcours des personnes immigrantes. Le tableau 9 montre que 41,98 % des répondantes et répondants déclarent ne pas avoir reçu de justification pour leur retard de traitement, tandis que 20,99 % affirment avoir obtenu une explication.

**Tableau 10. Communication des motifs de retard dans le traitement des dossiers**

| Motifs de retard        | Fréquence | Pourcentage |
|-------------------------|-----------|-------------|
| Oui                     | 17        | 20,99       |
| Non                     | 34        | 41,98       |
| Ne s'applique pas       | 29        | 35,80       |
| Préfère ne pas répondre | 1         | 1,23        |
| Total                   | 81        | 100         |

En ce qui a trait aux motifs de refus des demandes, tel que l'illustre le tableau 11, 17,28 % des personnes interrogées mentionnent ne pas avoir reçu de raison, tandis que 16,05 % indiquent avoir obtenu une explication. Une large majorité (66,67 %) précise toutefois ne pas avoir été confrontée à ce type de situation, ce qui limite la portée des résultats pour cette question.

**Tableau 11. Communication des motifs de refus d'une demande**

| Motifs de refus   | Fréquence | Pourcentage |
|-------------------|-----------|-------------|
| Oui               | 13        | 16,05       |
| Non               | 14        | 17,28       |
| Ne s'applique pas | 54        | 66,67       |
| Total             | 81        | 100         |

Enfin, le tableau 12 montre que presque la moitié des répondantes et répondants (46,84 %) estime que le temps d'attente de la décision d'IRCC a eu des effets négatifs sur son parcours, tandis que 43,03 % considèrent que ce délai n'a eu aucune incidence.

**Tableau 12. Effets négatifs des délais de traitement**

| Effets négatifs         | Fréquence | Pourcentage |
|-------------------------|-----------|-------------|
| Oui                     | 37        | 46,84       |
| Non                     | 34        | 43,03       |
| Préfère ne pas répondre | 3         | 3,80        |
| Ne s'applique pas       | 5         | 6,33        |
| Total                   | 79        | 100         |

Dans l'ensemble, ces résultats laissent entrevoir certaines variations dans la communication et la justification institutionnelles. Tandis qu'une proportion importante des répondantes et répondants signale n'avoir reçu aucune explication lors de retards, une proportion également importante estime que ces délais ont eu des effets négatifs sur leur trajectoire migratoire.

## 5.5. Barrières liées à la reconnaissance professionnelle

Les barrières liées à la reconnaissance professionnelle désignent les obstacles qui limitent l'accès des PIEF au marché du travail et à la pleine reconnaissance de leurs compétences. Les questions analysées (Q22, Q23, Q33 et Q35) mettent en évidence la temporalité du processus d'évaluation des diplômes avant et après l'arrivée au Canada. On le remarque à travers les délais observés,

les perceptions de la cause des retards de traitement, l'effet du temps d'attente sur les parcours d'immigration, ainsi que la place accordée à l'anglais dans les dispositifs de sélection et de reconnaissance. La majorité des répondantes et répondants a entrepris, comme le montre le tableau 13, la démarche d'obtenir une équivalence canadienne de diplômes étrangers, principalement avant d'effectuer sa demande auprès d'IRCC (43,02 %). Cette temporalité suggère que la reconnaissance constitue une étape anticipée du processus migratoire. Cependant, près du tiers des répondantes et répondants (26,74 %) déclare ne pas avoir tenté d'obtenir la reconnaissance de ses compétences professionnelles au Canada.

**Tableau 13. Tentative d'obtention d'une équivalence de diplômes étrangers**

| Équivalence de diplômes étrangers        | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------------------------|-----------|-------------|
| Oui, avant mes démarches auprès d'IRCC   | 37        | 43,02       |
| Oui, pendant mes démarches auprès d'IRCC | 13        | 15,12       |
| Oui, une fois arrivé-e au Canada         | 12        | 13,95       |
| Non                                      | 23        | 26,74       |
| Ne s'applique pas                        | 1         | 1,16        |
| Total                                    | 86        | 100         |

Comme le montre le tableau 14, si 56,98 % des répondantes et répondants indiquent ne pas avoir eu à produire une évaluation de leur niveau d'anglais, un peu plus du tiers d'entre eux y a été invité avant ou pendant les démarches d'immigration.

**Tableau 14. Évaluation du niveau d'anglais**

| Évaluation du niveau d'anglais           | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------------------------|-----------|-------------|
| Ne s'applique pas                        | 2         | 2,33        |
| Non                                      | 49        | 56,98       |
| Oui, avant mes démarches auprès d'IRCC   | 18        | 20,93       |
| Oui, pendant mes démarches auprès d'IRCC | 9         | 10,47       |
| Oui, une fois arrivé-e au Canada         | 8         | 9,30        |
| Total                                    | 86        | 100         |

## 5.6. Barrières financières

Au-delà des démarches administratives, migrer a un coût économique considérable dont la charge repose largement, nous le verrons ci-après, sur les immigrantes et les immigrants d'expression française. Cet aspect financier constitue une barrière systémique souvent invisible mais déterminante. Les questions à choix multiples analysées (Q7 et Q13) abordent ce coût de la mobilité francophone à travers la connaissance du coût du projet migratoire et les obstacles à l'accès à l'information à propos des coûts. Comme il s'agissait de questions à choix multiples, plusieurs réponses pouvaient être sélectionnées. Dans le tableau 15, la majorité des répondantes et des répondants (près de 70%) indique avoir reçu de l'information à propos des frais administratifs liés à une demande d'immigration au Canada. En revanche, les autres dépenses (comme les documents à produire, les examens médicaux, les équivalences des diplômes étrangers, les billets d'avion, le coût de s'installer au Canada, etc.) sont moins bien connues. Cela suggère que l'information donnée est partielle.

Tableau 15. Connaissance du coût du projet migratoire

| Connaissance du coût du projet migratoire                                       | Fréquence | Pourcentage |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Frais administratifs associés à une demande d'immigration à IRCC                | 93        | 69,90       |
| Documents à produire et faire certifier                                         | 64        | 48,10       |
| Biométrie, incluant frais de voyage                                             | 76        | 57,10       |
| Examens médicaux, incluant frais de voyage                                      | 76        | 57,10       |
| Certificats de police                                                           | 42        | 31,60       |
| Traduction                                                                      | 26        | 19,50       |
| Notaire                                                                         | 7         | 5,30        |
| Équivalence de diplômes étrangers                                               | 63        | 47,40       |
| Reconnaissance professionnelle                                                  | 23        | 17,30       |
| Formation ou cours supplémentaires associés à la reconnaissance professionnelle | 15        | 11,30       |
| Réserve financière pour installation au Canada                                  | 66        | 49,60       |
| Réserve financière pour réunification familiale                                 | 8         | 6,00        |
| Réserve financière pour études                                                  | 11        | 8,30        |
| Assurance médicale temporaire                                                   | 15        | 11,30       |
| Billet(s) d'avion pour venir au Canada                                          | 55        | 41,40       |
| Déménagement d'effets personnels                                                | 13        | 9,80        |
| Hébergement au Canada                                                           | 44        | 33,10       |
| Transport au Canada                                                             | 31        | 23,30       |
| Scolarité au Canada                                                             | 22        | 16,50       |
| Frais de garde d'enfants au Canada                                              | 20        | 15,00       |
| Cours de langue (ex.: anglais)                                                  | 13        | 9,80        |
| Préfère ne pas répondre                                                         | 2         | 1,50        |

Plus du quart des personnes interrogées (tableau 16 ci-après) a souligné avoir eu des difficultés à trouver les informations à propos des coûts, surtout par le biais des sites gouvernementaux.

Tableau 16. Obstacles concernant l'accès à l'information à propos des coûts

| Obstacles                                                                                                                                                | Fréquence | Pourcentage |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Localiser l'information sur le site Internet d'IRCC ou d'autres sites gouvernementaux                                                                    | 31        | 23,30       |
| Localiser l'information sur d'autres sites Internet au Canada (ex.: organismes communautaires en soutien aux personnes immigrantes, municipalités, etc.) | 28        | 21,10       |
| Entrer en contact avec des agent-es de recrutement ou d'information des communautés francophones en contexte minoritaire                                 | 21        | 15,80       |
| Aucun obstacle ni aucune difficulté                                                                                                                      | 20        | 15,00       |
| Ne s'applique pas                                                                                                                                        | 10        | 7,50        |
| Préfère ne pas répondre                                                                                                                                  | 1         | 0,80        |

Les barrières financières sont bien moins visibles et pourtant, elles structurent le parcours migratoire. En imposant des coûts échelonnés, souvent opaques et difficiles à anticiper, les exigences financières contribuent à une forme de sélection inégalitaire qui dépendra de la capacité des immigrantes et immigrants à soutenir leur parcours migratoire financièrement. L'opacité entourant les coûts et les démarches d'immigration crée une charge économique importante qui agit comme un filtre implicite à la mobilité. Cela n'affecte pas exclusivement les PIEF.

## 5.7. Contourner les barrières systémiques : Capacité d'agir et propositions d'amélioration

Cette section propose une analyse thématique effectuée à partir des questions ouvertes Q31A et Q31B.

Durant leurs démarches d'immigration, les répondantes et répondants faisant face aux barrières systémiques mobilisent un ensemble de stratégies individuelles et collectives afin de les surmonter. Révélatrices de leur capacité d'agir, ces stratégies traduisent différentes formes d'adaptation, de persévérance, de recours à l'entraide et de confrontation avec la complexité administrative. Lorsque les délais de traitement sont particulièrement longs, et être dans l'incertitude étant une position particulièrement stressante, les répondantes et répondants évoquent majoritairement la patience, la persévérance, la ténacité ou la résilience comme ressources essentielles pour surmonter les obstacles. Voici quelques témoignages à ce sujet :

**Acharnement, nuits blanches, insurances ou juste abandon.**

**Avec beaucoup de larmes ! Et un agent communautaire.**

**Ce fut un parcours du combattant, de la patience et de la persévérance !**

**Du temps, de la patience et de l'argent.**

**J'ai beaucoup pleuré mais j'ai persévéré.**

**J'ai pris mon mal en patience.**

**Je me suis attaché à réussir mon projet.**

**La patience et la résilience.**

**Il faut se dire que ça va prendre du temps et faire preuve de ténacité.**

Face aux barrières systémiques, nombreux étaient les répondantes et répondants qui ont eu recours à leur entourage (proches, amis et amies ou membres de la famille vivant au Canada) et aux réseaux d'entraide qui échangent sur les médias sociaux et forums en ligne. Ce sont des sources cruciales d'information et de soutien moral. Ces relais informels viennent compenser le déficit d'outils communicationnels et institutionnels. Plusieurs répondantes et répondants ont témoigné ceci :

**J'ai fait appel à de la parenté vivant au Canada qui me donnait des informations.**

**J'ai demandé conseils aux amis installés au Canada.**

**Grâce à mon consultant, bien que ses services étaient coûteux.**

**J'ai demandé à un ami de recevoir le certificat de police.**

**J'ai parcouru les forums en ligne et les réseaux sociaux.**

En dépit des difficultés engendrées par l'opacité des outils procéduraux et informationnels comme l'absence d'interlocuteur humain, plusieurs personnes immigrantes ont fait preuve de proactivité face à une structure administrative jugée lente ou opaque. Elles ont multiplié les appels et les relances au moyen des formulaires numériques, dans le but d'obtenir une réponse permettant de débloquer leur dossier et ont témoigné ceci :

**Deuxième relance par téléphone pour ma résidence permanente qui s'est avérée productive.**

**En appelant régulièrement**

**En appelant un agent qui m'a confirmé ce que je voulais savoir.**

**En envoyant des formulaires Web, et en passant beaucoup d'appels.**

Par ailleurs, le poids financier apparaît comme une contrainte structurante dans le parcours migratoire. Plusieurs répondantes et répondants insistent sur l'obligation de mobiliser des ressources économiques

considérables pour faire avancer les démarches d'immigration. À titre d'exemple, elles et ils expliquent que : «dépenser beaucoup d'argent et de temps» constitue une condition incontournable du processus, parfois au prix d'un «emprunt» ou d'une «ténacité et capacité financière» mises à l'épreuve. Les témoignages rappellent que l'accès à l'immigration francophone repose, dans une large mesure, sur la capacité à absorber les coûts imposés par les instruments économiques et procéduraux de la politique migratoire.

L'analyse des verbatims met en évidence une capacité d'adaptation individuelle quasiment indispensable pour surmonter les barrières administratives. Les répondantes et répondants indiquent avoir déployé plusieurs stratégies d'ajustement et d'apprentissage pour composer avec les barrières systémiques. D'autres relèvent la nécessité d'anticiper les démarches et de composer avec la lenteur administrative. Plusieurs indiquent avoir cherché à «anticiper les démarches et à se rassurer», ou avoir compris très tôt qu'ils «n'avaient d'autre choix» que de s'adapter au rythme du système. Cette posture d'ajustement s'exprime aussi par des stratégies d'autoformation : «s'informer et rechercher des documents alternatifs» ou «trouver des options qui me convenaient mieux». On peut y lire une forme d'auto-régulation sous contrainte. Les outils organisationnels imposent un cadre cognitif qui transfère la charge d'adaptation de l'administration vers les individus eux-mêmes.

Les répondantes et répondants formulent plusieurs propositions concrètes afin d'améliorer le fonctionnement du système migratoire canadien pour le recrutement des PIEF. Ces suggestions touchent principalement la communication administrative, la simplification des démarches, la reconnaissance professionnelle, la réduction des coûts et des délais, ainsi que la nécessité d'humaniser le traitement des dossiers et d'obtenir un contact humain et direct avec les agentes et agents, des réponses à leurs courriels et de l'information plus largement accessible. Plusieurs mentionnent vouloir : « améliorer les services, surtout l'échange » ; «avoir un contact direct avec un être humain » ; « des réponses aux courriels » ou encore la possibilité de : «Permettre un contact direct avec IRCC».

En révélant l'absence de clarté dans les échanges et un déficit d'accessibilité institutionnelle, ces témoignages

permettent de rappeler que les instruments communicationnels, technologiques et procéduraux ne sont pas neutres. La configuration même de ces instruments peut constituer une barrière systémique car elle met les personnes à distance et réduit leur possibilité d'interaction avec l'administration.

Une même attente revient régulièrement dans les réponses aux questions ouvertes. C'est celle qui appelle à simplifier les démarches administratives et à réduire les délais de traitement, perçus comme longs, complexes ou opaques. Plusieurs répondantes et répondants expriment le souhait de : «Faciliter les démarches administratives»; «Simplifier les procédures»; tout en réclamant que « Les procédures soient claires»; et qu'il soit possible de «Mettre des indicateurs de suivi des dossiers». D'autres insistent sur la nécessité de : «Réduire les délais d'attente pour les appels téléphoniques» ou de «Recruter plus d'agents» afin d'accélérer le temps de réponse. Les répondantes et répondants insistent sur la nécessité d'un rapprochement géographique et linguistique des services d'immigration. Plusieurs proposent de : «Créer des bureaux d'IRCC proches des Francophones»; ou encore que «L'IRCC se rapproche plus des pays francophones». D'autres évoquent des solutions diplomatiques et institutionnelles, comme : «Ouvrir les portes de l'ambassade»; «Se rapprocher de nos universités» ou conclure des «Accords de partenariat clairs».

Ces propositions illustrent un désir de proximité institutionnelle. Ces propositions illustrent un désir de proximité institutionnelle spécifique aux immigrantes et immigrants francophones, notamment celles et ceux issus du continent africain. Le fait de reconnaître ne serait-ce que partiellement ce désir lèverait ce qui, autrement, constitue en soi une barrière systémique.

Une personne répondant au sondage suggère qu'un «Pays bilingue (...) devrait reconnaître les prénoms avec un accent». On pourrait se dire qu'il s'agit-là d'une remarque isolée, mais quand on la replace dans une perspective linguistique globale, elle devient éloquente. Elle tend à confirmer la reconnaissance partielle ou marginale du français dans les formulaires d'IRCC et la hiérarchie implicite entre les langues officielles

## 6. DISCUSSIONS ET CONCLUSION

À la suite de la présentation des résultats de cette première phase d'enquête, nous pouvons affirmer, toutes proportions gardées, que les barrières à l'immigration francophone ne relèvent pas de dysfonctionnements ponctuels et isolés. Ces barrières de nature systémique s'inscrivent au sein même de la structure de l'appareil administratif, dans les instruments d'action publique (juridiques, administratifs, communicationnels ou économiques, etc.). Ces instruments, sous couvert de neutralité, reproduisent des rapports asymétriques de pouvoir linguistique, racial et économique au détriment des répondantes et répondants. En ce sens, on commence à cerner de façon inédite la configuration et la portée des barrières systémiques au recrutement des personnes immigrantes d'expression française (PIEF) en contexte minoritaire au Canada.

En effet, la complexité des démarches liées à la reconnaissance professionnelle, les coûts extrêmement élevés, les délais, ainsi que l'absence de contact humain dans le traitement des dossiers, illustrent ces barrières systémiques. Les témoignages récoltés montrent comment ce sont les effets des instruments juridiques, financiers, procéduraux ou informationnels, lesquels imposent aux individus une charge d'adaptation considérable, transférant sur eux le coût cognitif, émotionnel et économique de la complexité administrative.

Sur le plan empirique, les cinq familles de barrières systémiques se dessinent nettement : linguistiques, administratives et juridiques, liées aux biais de l'appareil public, à la reconnaissance professionnelle et financières.

Sur le plan théorique, l'application de la théorie des instruments au champ migratoire est d'ores et déjà très heuristique car elle permet de déplacer le regard. Au lieu de s'intéresser à l'efficacité des politiques, cette approche permet d'interroger comment les instruments eux-mêmes, censés être neutres, participent à la production et à la légitimation des inégalités d'accès à l'immigration francophone.

Les résultats définitifs de cette recherche permettront, à coup sûr, de souligner que les instruments qui encadrent la mise en œuvre de la *Politique en matière d'immigration francophone* doivent faire l'objet d'un réexamen critique. Repenser les dispositifs de sélection et de recrutement permettra de réduire les biais structurels qui affectent la transparence, la reconnaissance des compétences et l'égalité linguistique. Enfin, dans les phases ultérieures de la recherche, il sera pertinent d'approfondir la question des barrières selon les secteurs, notamment l'emploi, la santé, l'éducation ou les technologies, afin d'évaluer comment les instruments spécifiques à chaque champ renforcent ou atténuent les inégalités.

## BIBLIOGRAPHIE

Andrew, C., et Paquet, M. (2012). *Les réseaux de soutien à l'immigration francophone de l'Ontario*. Rapport présenté à Citoyenneté et Immigration Canada. <http://p2pcanada.ca/wp-content/uploads/2013/11/Les-Reseaux-de-soutien-a-immigration-francophone-de-Ontario.pdf>

Beaudin, M., Forgues, É., et Noël, G. (2013). Dépossession socioéconomique, linguistique et résilience : Horizon de mobilité sociale chez les élèves immigrants, réfugiés au Manitoba. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 25(1-2), 109-128.

Benimmas, A., Bourque, J., et Poirier, S. (2014). La perception de la citoyenneté chez les jeunes immigrants et leurs parents en milieu acadien du Nouveau-Brunswick. Dans A. Pilote (dir.), *Francophones et citoyens du monde : Identités, éducation et engagement* (p. 65-84). Québec : Presses de l'Université Laval.

Bilge, S. (2010). De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe. *L'Homme & la Société*, 176-177(2), 43-64.

Bohnert, N., Chagnon, J., et Dion, P. (2015). *Projections démographiques pour le Canada (2013 à 2063), les provinces et les territoires (2013 à 2038)*. Ottawa : Statistique Canada.

Cardinal, L., Gaspard, H., et Léger, R. (2015). The politics of language roadmaps in Canada: Understanding the Conservative government's approach to official languages. *Canadian Journal of Political Science*, 48(3), 577-599. <https://doi.org/10.1017/S0008423915000517>

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (2022). Traitement différentiel dans le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers au Québec et dans le reste du Canada. <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/44-1/CIMM/rapport-8/page-5>.

Commissariat aux langues officielles et Commissaire aux services en français de l'Ontario. (2014). *Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : Pallier le déséquilibre en immigration*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux : [https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/rapport\\_immigration.pdf](https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/rapport_immigration.pdf)

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory, and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 139-167.

Dalley, P. (2008). Immigration and work in minority communities: The case of francophone Alberta. *Canadian Issues*, 50-54.

Field, A. (2018). Discovering Statistics Using IBM SPSS Statistics. *The Bookwatch*, NA-NA.

Fourot, A. (2016). Redessiner les espaces francophones au présent : La prise en compte de l'immigration dans la recherche sur les francophonies minoritaires au Canada. *Politique et Sociétés*, 35(1), 25-48.

Gouvernement du Canada. (2023). *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada* (L.C. 2023, ch. 15). Justice Canada. [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2023\\_15/](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2023_15/)

Hood, C. (1983). *The tools of government*. London: Macmillan.

Howlett, M. (2011). Designing public policies: *Principles and instruments*. London: Routledge.

Hyppolite, I. (2012). Contribution au développement socioéconomique de la région d'Edmonton par les femmes africaines noires francophones immigrées entre 2000 et 2006. *International Journal of Canadian Studies*, 45-46, 239-259.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2023). *Parcours des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française vers la résidence permanente : Provinces de l'Ouest*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/parcours-des-travailleurs-etranagers-temporaires-qualifies-expression-francaise-vers-la-residence-permanente-provinces-de-louest.html#toc-9>

Karmis, D., et Koji, J. (2009). L'instrumentalisme néolibéral et l'hospitalité coloniale : une critique de la politique canadienne de sélection des immigrants. Dans D. Karmis & L. Cardinal (dir.), *Les politiques publiques au Canada. Pouvoir, conflits et idéologies* (p. 103–134). Québec : Presses de l'Université Laval.

Kergoat, D. (2009). L'intersectionnalité en débat. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Paris : Presses Universitaires de France.

Lascoumes, P. (2007). Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006). *Politique et Sociétés*, 26(2–3), 73–89. <https://doi.org/10.7202/017664ar>

Lascoumes, P., et Le Galès, P. (2005). Introduction : L'action publique saisie par ses instruments ; Conclusion. Dans P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*. Paris : Les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Levitt, P. (2023), Decentering Migration Studies: Toward a Southern Attitude. *Social Forum*, 38: 856-864. <https://doi.org/10.1111/socf.12913>

Lombardo, I. (2022, octobre). Immigration : le ministère reconnaît le racisme au sein de son organisation. *Francopresse*. <https://francopresse.ca/politique/2022/10/23/immigration-le-ministere-reconnait-le-racisme-au-sein-de-son-organisation/>

Madibbo, A. (2014). L'état de la reconnaissance et de la non-reconnaissance des acquis des immigrants africains francophones en Alberta. *Francophonies d'Amérique*, 37, 155–171.

Madibbo, A. (2016). The way forward: African francophone immigrants negotiate their multiple minority identities. *Journal of International Migration and Integration*, 17(3), 853–866.

Marcoux, R., et Richard, L. (2018). Les dynamiques démographiques dans l'espace francophone face aux enjeux de l'immigration internationale de langue française au Québec et au Canada. *Francophonies d'Amérique*, 46–47, 73–96.

Martin, T. (2010). Intégration professionnelle des immigrants francophones dans le secteur des nouvelles technologies : une étude de cas au Manitoba. *Revue du Nouvel-Ontario*, 35–36, 107–136.

Mulattris, P. (2010). Disqualification professionnelle et expériences temporelles : enquête auprès des immigrants francophones africains installés en Alberta. *British Journal of Canadian Studies*, 23(1), 73–86.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*-5e éd. Armand Colin.

Paquet, M. (2019). Subnational migration states and the new politics of immigration. *International Migration*, 58(6), 61–76. <https://doi.org/10.1111/imig.12649>

Piquemal, N., et Labrèche, Y. (2018). Transculturalité et enjeux éthiques liés à la diversité culturelle en contexte canadien. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 30(1), 169–191.

Sall, L., Veronis, L., Huot, S., Piquemal, N., et Faïçal, Z. (2021). Immigration et francophonies minoritaires canadiennes : les apories de la cohésion sociale. *Francophonies d'Amérique*, 51, 87–115. <https://doi.org/10.7202/1076518ar>

Traisnel, C., Violette, I., et Gallant, N. (2013). Les minorités francophones canadiennes face à l'immigration : Particularismes et représentations de la diversité ethnoculturelle dans les milieux associatifs. *Minorités linguistiques et société*, 2, 9–28.

Varone, F. (2000). Le choix des instruments de l'action publique : analyse comparée des politiques énergétiques en Europe et en Amérique du Nord. *Revue internationale de politique comparée*, 7(1a), 167–201.

Venne, J.-F. (2022). Permis d'études : le haut taux de refus cause des maux de tête. *Affaires universitaires*. <https://www.affairesuniversitaires.ca/articles-de-fond-fr/permis-detudes-le-haut-taux-de-refus-cause-des-maux-de-tete/>